

**OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DU SPORT (CNDS) POUR LE FINANCEMENT DU SAVOIR NAGER**

Le programme « Citoyens du sport », mis en place par le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) le 6 mars 2015, vise à renforcer l'accès des jeunes à la pratique sportive, leur permettant ainsi une pratique éducative, régulière et encadrée.

Dans ce programme, le dispositif « J'apprends à Nager » est proposé aux enfants âgés de 6 à 12 ans, résidant prioritairement au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et/ ou en Zones de Revitalisation Rurale. Des subventions peuvent être versées à ce titre par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

La Ville de Saint-Denis est éligible à cette dotation. En effet, au sein de sa politique sportive, la Ville déploie depuis 2011, un dispositif sportif permettant l'apprentissage de la natation à tous les élèves des classes de CM2 de la commune. Ce plan « Savoir Nager » consiste à proposer à tous ces enfants, une séance hebdomadaire de natation de 45 min, sur 20 semaines pendant le temps scolaire en collaboration avec l'Éducation Nationale.

Pour permettre cet apprentissage de la natation dans les meilleures conditions, la Ville de Saint-Denis met des moyens humains et logistiques conséquents sur l'ensemble des 6 piscines. Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits chaque année au budget de la Collectivité.

Pour l'année 2016, l'opération qui a démarré depuis octobre 2015 concerne les 96 classes de CM2 de la Ville, soit 2023 enfants.

Depuis janvier 2016, la Ville met en place, sur chaque vacance scolaire, des stages « SAVOIR NAGER », pour les enfants qui seraient encore en grande difficulté. Chaque piscine accueille 60 enfants par jour et par groupe de 12 sur une période de 10 jours.

L'enveloppe maximale pouvant être attribuée par le CNDS au niveau départemental est de 25 000 €. La Ville sollicite la subvention à hauteur de 25 000 €.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de m'autoriser à :

- 1° solliciter une subvention auprès du CNDS, dans le cadre du plan « J'apprends à Nager », pour le fonctionnement du dispositif communal « SAVOIR NAGER ».
- 2° signer les actes relatifs à cette affaire.
- 3° procéder au recouvrement des recettes correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le MAIRE absent


Jacques LOWINSKY
1^{er} Adjoint

**OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DU SPORT POUR LE FINANCEMENT DU SAVOIR NAGER**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/3-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 9^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS dans le cadre du plan « J'apprends à Nager », pour le fonctionnement du dispositif « SAVOIR NAGER »

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette affaire

ARTICLE 3

Autorise le Maire à procéder au recouvrement des recettes correspondantes.



Pour le MAIRE absent

Jacques LOWINSKY
1^{er} Adjoint